

MÉTHODE D'INVENTAIRE COMMUNAL DES ZONES HUMIDES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA SIOULE



Pêche aux cas pratiques
1er juin 2018 à Sauvagnat-Près-Herment (63)



COMPTE-RENDU



Avec le soutien de :



Etablissement public du ministère
chargé du développement durable

Organisée par :



ASSOCIATION
RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE

ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE
04 76 48 98 08 > ARRAA@ARRAA.ORG
WWW.RIVIERERHONEALPES.ORG

La pêche en elle-même :

En 2012, le Sage de la Sioule a publié une carte de prélocalisation des zones humides sur son territoire, dont les imprécisions ont rapidement soulevé une forte opposition locale. À la suite de cette levée de boucliers, il a été décidé d'engager un nouvel inventaire de ces zones humides, basé sur la concertation et l'échange avec les acteurs du territoire.

Ce travail, mené par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC), a débuté en 2015 pour une fin prévue en 2018.

Le 1er juin 2018, le SMADC a proposé une pêche aux cas pratiques aux adhérents de l'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne pour présenter son retour d'expérience sur ces travaux d'inventaires à l'échelle communale.

Une présentation en salle et une visite de terrain ont permis aux 20 participants de découvrir la méthodologie d'inventaire, l'état d'avancement ainsi qu'un bilan sur les points positifs et négatifs de cette démarche.

Participants :

Nom	Organisme	Adresse
Céline BARRAILH	Cerema Centre-Est	63017 CLERMONT-FERRAND
Yannick BAYLE	Agence de l'Eau Loire Bretagne	63370 LEMPDES
Martin BE	ARRA ²	63000 CLERMONT-FERRAND
Aurélie BIGUET	CC Pays de la Palisse	03120 LA PALISSE
Mathieu BOISSEAU	Vichy Communauté	03209 VICHY
Céline BOISSON	EP Loire	03450 EBREUIL
Fany CHAILLOU	Agence de l'Eau Loire Bretagne	63370 LEMPDES
Marion GIRARD	CEN de l'Allier	03500 CHATEL DE NEUVRE
Adeline HUCLIN	SMADC	63390 SAINT GERVAIS D'AUVERGNE
Gaëlle IMBERT	SMADC	63391 SAINT GERVAIS D'AUVERGNE
Joseph KUCHNA	Vichy Communauté	03209 VICHY
Nicolas LAFARGE	CC Dômes Sancy Artense	63210 ROCHEFORT-MONTAGNE
Frédéric LASCIOUVE	DDT 63	63370 LEMPDES
Stéphane MANEVAL	clermont métropole	63000 CLERMONT-FERRAND
Elodie MARDINE	PNR des Volcans d'Auvergne	63970 AYDAT
Françoise MOREL		63000 CLERMONT-FERRAND
Jean-Adrien NEYROU	SMADC	63392 SAINT GERVAIS D'AUVERGNE
Sylvain RIGAUD		63000 CLERMONT-FERRAND
Anne-Gaëlle TOUMINET	SMVVA	63450 ST SATURNIN
Sylvain WILLIG	Setec Hydratec	69000 LYON

Les Pêches aux cas pratiques de l'ARRA² ? Un bon moyen de partager son expérience et ses connaissances !

Ces rencontres sont destinées à faciliter les échanges d'expériences et le partage de connaissances entre professionnels des milieux aquatiques et de l'eau. L'ARRA² offre la possibilité aux collectivités locales de valoriser leurs actions en proposant des visites de terrain (réalisations, chantiers, projets) ou réunions aux autres membres du réseau. L'objectif est de diffuser les bonnes pratiques et d'échanger avec ses pairs autour des projets locaux.

Venez retrouver [les pêches organisées](#) sur notre site !

Si vous aussi vous souhaitez proposer une visite de terrain ou une rencontre aux membres du réseau, n'hésitez pas à nous contacter à arraa@arraa.org.

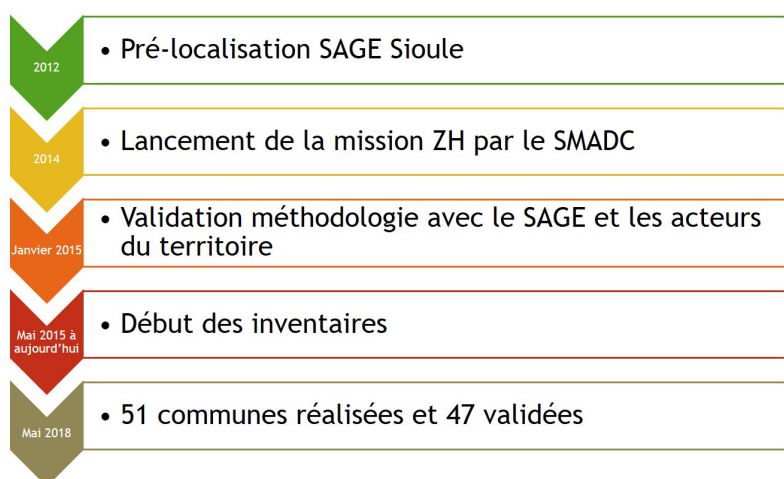
ORIGINES DU PROJET ET OBJECTIFS

Le SAGE de la Sioule a publié en 2012 une **carte de localisation des zones humides** sur son territoire. Les imprécisions de cette cartographie réalisée de manière informatique ont immédiatement soulevé une **forte opposition locale**, notamment de la part du monde agricole. Il a donc été décidé de répertorier à nouveau ces zones humides sur le terrain, à l'échelle communale, et **en travaillant avec les acteurs du territoire**.

L'objectif principal de cette étude est de mettre fin aux tensions issues du précédent inventaire et de rassurer le monde agricole. Il ne possède pas une vocation réglementaire, mais uniquement d'amélioration de la connaissance.

Début 2015, la **méthodologie** a été validée avec le Sage et les acteurs du territoire. En mai 2018, **51 inventaires communaux** étaient réalisés, dont **47 validés par la CLE** du SAGE.

Le Schéma ci-dessous résume les grandes étapes d'élaboration du projet.



MÉTHODOLOGIE

La première étape de l'inventaire consiste en la création d'un **groupe de travail communal** composé d'une dizaine de personnes, acteurs du territoire (élus, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs...).

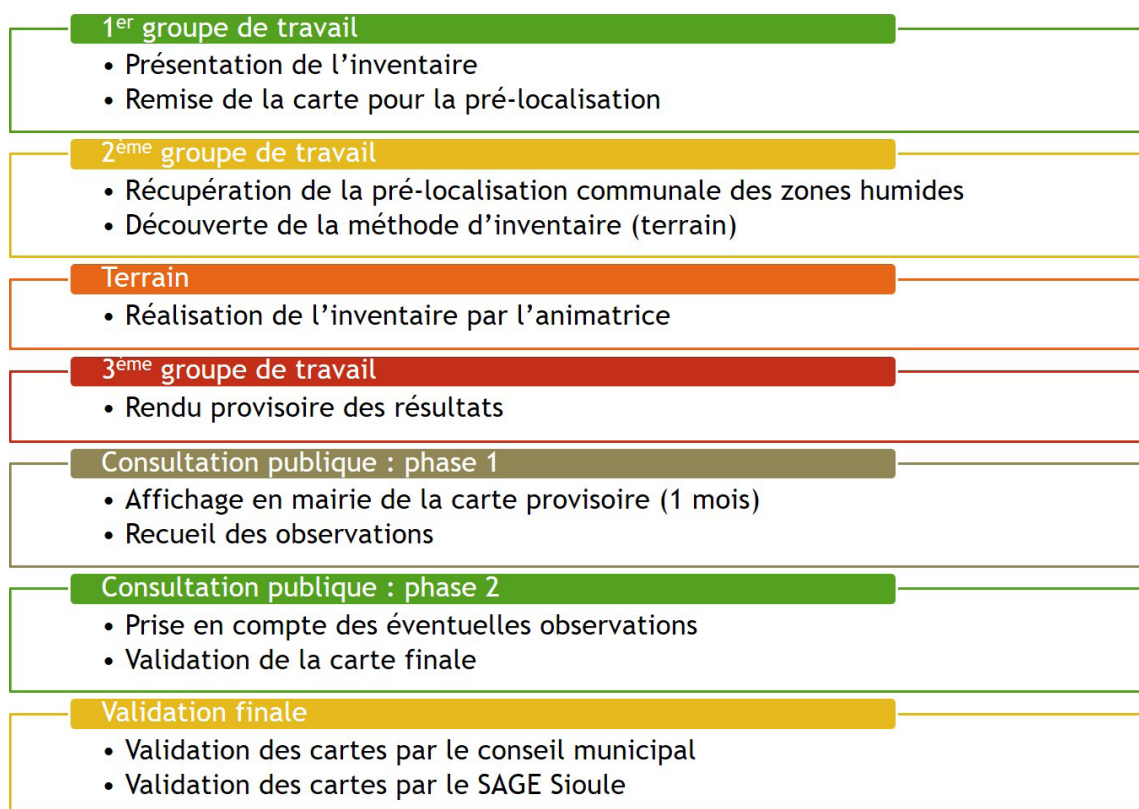
Deux réunions sont effectuées avec ce groupe de travail. La première permet de présenter le cadre de réalisation de l'inventaire et son déroulement. Des cartes de localisation des zones humides sont également mises à disposition du groupe de travail pendant environ un mois, afin d'être annotées. Ces dernières sont basées sur les données du SAGE Sioule et de la DREAL.

La deuxième rencontre est une **réunion publique sur le terrain**, consacrée à la présentation de la méthode d'inventaire. Elle permet entre autres de mieux faire connaître les zones humides.

Les **inventaires de terrain** ont ensuite lieu de mai à septembre. Ils sont réalisés par les deux animatrices du projet et ont pour but de vérifier les zones de pré localisation du SAGE ainsi que les modifications apportées par le groupe de travail.

À l'issue de cette phase de terrain, les cartes finales sont mises à disposition en mairie pour une **consultation publique de 1 mois**, avec un recueil des observations. Le détail de la phase de validation est donné dans la diapositive 12 de la présentation, disponible [ici](#). Une fois les dernières remarques prises en comptes et éventuellement corrigées, les cartes sont **validées en conseil municipal** puis au niveau de la **CLE du SAGE** de la Sioule.

L'ensemble du processus d'inventaire dure environ une année. Il est résumé dans le schéma ci-dessous.



L'accent est mis tout au long du processus sur l'**implication des acteurs** du territoire afin qu'ils puissent **s'approprier le travail effectué**. Pour cela, les **relais locaux** sont très utiles (maires, agriculteurs...), car la diffusion de l'information est plus efficace via le **bouche-à-oreille** que par les courriers officiels du SMADC. De plus, la **connaissance des acteurs de terrain** est utile pour accéder aux différents sites et recueillir des données sur les zones humides.

L'INVENTAIRE TERRAIN

Sur le terrain, la flore et/ou le sol sont utilisés pour caractériser la zone humide. L'objectif est de redessiner au plus juste les zones pré localisées et de rajouter celles qui n'ont pas été identifiées.

La méthodologie d'inventaire terrain est **basée sur la circulaire du 18 janvier 2010** (disponible [ici](#)). Elle a cependant été **allégée**, car trop chronophage au regard des moyens humains disponibles (2 animatrices à plein temps pour inventorier 20 communes annuellement). L'inventaire ne peut donc pas être considéré comme réglementaire.

Les données sont redessinées directement sur une tablette de terrain dans le logiciel Qgis, à l'aide de l'**outil Gwern** (développé par le forum des marais atlantiques, plus d'informations sur ce logiciel [ici](#)). Une table attributive associée à chaque zone humide permet de renseigner un certain nombre de critères afin de caractériser cette dernière. Elle permet notamment de renseigner :

- La **méthode d'identification** utilisée (sol, flore, topographie...)
- Le **type d'habitat** Corine biotope, uniquement au premier ou deuxième niveau. Cet habitat est ensuite traduit dans la typologie du SAGE Sioule.
- Les **entrées/sorties d'eau**, les fonctions de la zone humide et son diagnostic hydrologique.
- Les **activités et usages** sur et autour de la zone humide, les dégradations quand observables, et sa valeur socio-économique.

L'ensemble des données sont difficiles à récolter en un seul passage, elles restent donc assez sommaires et basées sur du dire d'expert.

Afin de fractionner l'inventaire, les communes sont découpées en plusieurs secteurs avec un référent associé. Ce dernier est chargé de guider l'inventaire sur le secteur et de prévenir les personnes concernées. Il est en effet difficile de prévenir l'ensemble des propriétaires en amont de l'inventaire. Un affichage en mairie a lieu et des articles de journaux sont publiés, mais tous les propriétaires ne sont pas prévenus directement. Seuls les agriculteurs dont le siège de l'exploitation est situé sur la commune reçoivent un courrier officiel au moins 15 jours avant le démarrage de la phase terrain.

En moyenne, **500 hectares sont inventoriés par jours**. Ce chiffre dépend principalement de l'accompagnement, des accès aux parcelles et de la quantité de zones humides présentes sur le secteur.

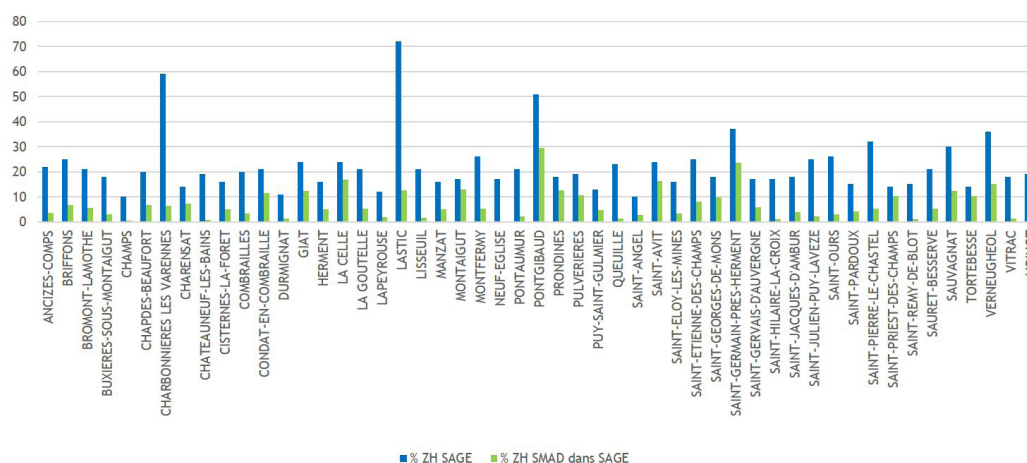
BILAN

COMPARAISON AVANT/APRÈS

Le schéma ci-dessus présente en bleu le pourcentage de la commune inventoriée en zone humide par les localisations du SAGE et en vert par les inventaires de terrain. En moyenne, **15% de zones humides sont inventoriées en moins** à l'issue des investigations de terrains.

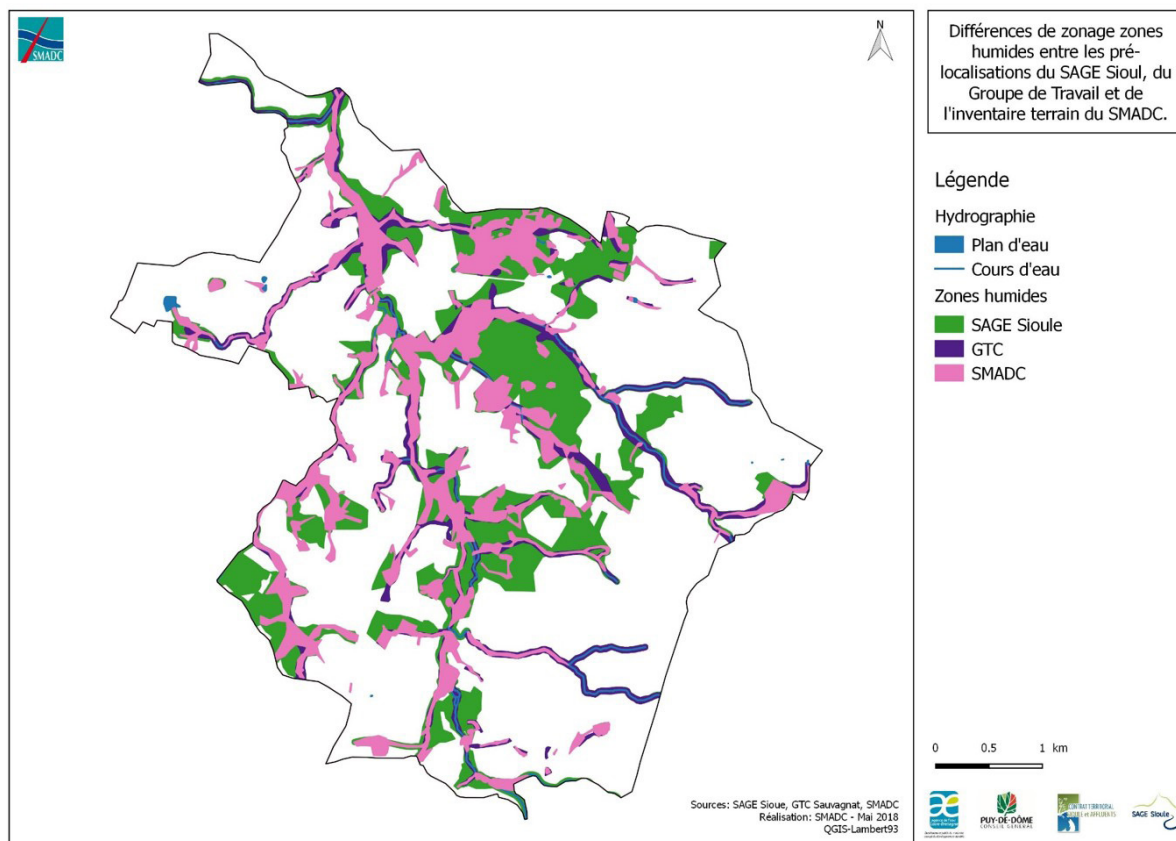
Les plus gros écarts correspondent aux zones tampons définies autour des cours d'eau, beaucoup plus hétérogènes sur le terrain. La nature très changeante du sol des Combrailles aurait également rendu la première étude de pré localisation imprécise.

Pourcentage de zones humides estimées par le SAGE Sioule et inventoriées par le SMAD des Combrailles



EXEMPLE DE SAUVAGNAT-PRÈS-HERMENT

La carte ci-contre présente les différences de zonages entre le SAGE Sioule (en vert), le groupe de travail (en violet) et les inventaires de terrains (en rose) pour la commune de Sauvagnat-Près-Herment. Globalement, **les surfaces identifiées par le groupe de travail sont proches de celles des inventaires**



POINTS POSITIFS ET NÉGATIFS

Le principal point positif de cette étude est le **contact avec les élus et le monde agricole**. Ces derniers apprécient fortement le temps consacré aux réunions et à la présentation de l'inventaire. Cependant, être à l'écoute des acteurs implique que les réunions dérivent parfois sur d'autres sujets, notamment sur la réglementation. Le sujet revenant de manière récurrente est la réglementation associée à l'entretien des cours d'eau. Il est donc parfois nécessaire de **recadrer les échanges** lors des rencontres du groupe de travail.

Une **bonne appropriation de l'inventaire** a également été notée au cours du temps et l'image des acteurs sur les zones humides semble être devenue plus positive.

L'ensemble des points positifs et négatifs de ce projet sont présentés à la diapositive 15 de la présentation (disponible [ici](#)).

L'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne est un réseau d'acteurs pour la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau qui rassemble plus de 1 300 professionnels afin de favoriser les échanges et mutualiser les expériences.

Pour répondre aux besoins de ses adhérents, l'ARRA² propose à ses adhérents d'organiser des rencontres destinées à faciliter les échanges d'expériences et le partage de connaissances entre professionnels des milieux aquatiques et de l'eau : les Pêches aux cas pratiques.

Ce compte rendu propose une synthèse de la Pêche organisée par le SMADC le 1er juin 2018 à Sauvagnat-Près-Herment (63).



ASSOCIATION
RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE

ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE
04 76 48 98 08 - ARRAA@ARRAA.ORG
WWW.RIVIERERHONEALPES.ORG

© ARRA